

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N° AURA 2024-E-017
Séance du 19 mars 2024

**Avis relatif à la demande de régularisation des travaux d'urgence
de vidange du lac proglaciaire du Rosolin
dans la Réserve naturelle nationale (RNN) de Tignes-Champagny**

Lors de la séance du 19 mars 2024, le CSRPN a examiné la demande d'avis relatif à la régularisation des travaux d'urgence de vidange du lac proglaciaire du Rosolin dans la Réserve naturelle nationale (RNN) de Tignes-Champagny.

Le CSRPN émet un **avis favorable** avec les recommandations suivantes :

- les zones découvertes par le retrait du glacier et la réalisation des travaux de vidange du lac peuvent présenter à terme de forts enjeux, en devenant dans les années à venir, des zones de repli pour des milieux et des espèces menacés en raison du changement climatique ; il apparaît nécessaire **d'intégrer cette perspective et les enjeux potentiels qui en découlent**, afin de ne pas hypothéquer ce potentiel et de favoriser l'éventuelle émergence d'habitats pour des espèces à très forts enjeux (par exemple communauté du Caricion bicoloris). Cette perspective nécessite d'engager une réflexion avant les futurs travaux afin de ne pas impacter le facteur clé qui est le **maintien de la possibilité de dispersion par le flux d'eau et de sédimentation des farines glaciaires** dans les dépressions du lit glaciaire découvert qui pourraient constituer ces nouveaux habitats.
- **rechercher et privilégier des solutions techniques moins impactantes** que les travaux de génie civil déjà réalisés, pour les travaux à venir ;
- **mettre en place un suivi scientifique** des travaux de remise en état.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

